



COMPTE RENDU DE LA CAPL N°3 DU 05/07/2012

----- MOUVEMENT LOCAL au 01/09/2012 DES CADRES C FILIERE FISCALE ET GESTION PUBLIQUE

Secrétaire adjoint de séance : CFTC

Déclaration liminaire lue par le syndicat Solidaire-Finances Publiques

1/Examen du mouvement

Bien que la CAPL n°3 soit commune aux deux filières, **les demandes seront étudiées par filière** du fait de leur disparité de gestion.

Les OS font un constat du manque d'effectif dans sa globalité et de ce fait la marge de manœuvre pour les mouvements se trouve réduite.

La Direction précise que ceci risque effectivement de ne pas évoluer de manière positive dans l'avenir mais qu'il est important de maintenir les CAPL afin que les droits des agents soient le mieux respectés.

Le département de la Côte d'Or connaît un problème d'attractivité. Ainsi, on se retrouve avec des tableaux vides. **En finalité, on obtient un solde négatif d'agent de - 14,2.** Ceci est dû en grande partie à la liste d'aptitude et aux concours à affectation régionale. **Dans ces conditions, il devient difficile d'effectuer les mouvements locaux.**

A/ Filière Gestion Publique

La CFTC et CGT-FINANCES PUBLIQUES 21 déplorent que la CAPL n°2 concernant les contrôleurs et la CAPL n°3 concernant les agents ne se tiennent plus de manière conjointe. En effet, ceci permettait d'avoir une vision globale sur l'ensemble du mouvement et de pouvoir pallier une vacance par un B ou un C indifféremment. Ceci était une spécificité des postes comptables.

En Côte d'Or, il y a 7 départs hors département et **aucune arrivée** dont le détail est le suivant :

Nom, Prénom	Affectation actuelle	Affectation au 01/09/2012
Mme PARADIUK Virginie	VENAREY LES LAUMES	NORD
Mme PETRAS Lætitia	PAIERIE DEPARTEMENTALE	HAUTE MARNE
Mme DANTON Jessica	SERV LIAISONS REMUNERATIONS	JURA
Mme GRENIER Nadine	SERV SFACT-CHORUS	HAUTE LOIRE
Mme ROBINET Coralie	MONTBARD	SAONE ET LOIRE
Mme HATOT-SANCHEZ Montserrat	SERV GPP	GIRONDE
Mme VAQUIE Amélie	CHATILLON SUR SEINE	GIRONDE - DNID

Examen des propositions au niveau local:

Sur 11 demandes de mutation :

- 5 ont été honorées
- 3 non satisfaites
- 3 concernaient des postes non vacants

Nom, Prénom	Affectation actuelle	Affectation au 01/09/2012
M ROUSSIAUX Rémy	Dijon-Opac	DRFIP – Serv Fisc part
Mme VERNET Nadine	Caisse des Dépôts et consignations	Dijon Banlieue et Amendes
Mme GUILLEMENOT Frédérique	SIP DE DIJON SUD	DIJON CHU
Mme BURLE Sylviane	Dijon Banlieue Amendes	SIP DIJON SUD
Mme FURIC Catherine	MONTBARD	SEMUR

B/Filière Filière Fiscale

Nom, Prénom	Affectation actuelle	Affectation au 01/09/2012
Mme MARTIN Candice	Détachement CHORUS-SFACT	ALD BEAUNE - SIP
M BENDJIR Said	réintégration	ALD COTE D OR - SEMUR
M MEYER Pascal	RES DIJON	DIRECTION
M MOREAU Philippe	RES DIJON	SIP DIJON SUD
Mme CHATEL Christine	RES DIJON	SIP DIJON SUD
Mme FONTAINE Hélène	ALD DIJON	SIP DIJON SUD
M COLLIN Aurélien	ALD COTE D OR (CDIF)	SIP BEAUNE
Mme MICHALAK Marie-Claire	Résidence BEAUNE	SIP BEAUNE

Aucun agent n'a été tenu de participer au mouvement local du fait de suppression d'emploi. Les CTP sont prioritaires sur un poste de titulaire. Tant qu'il y a une vacance d'emploi dans le service, cela est profitable à l'agent car il reste à sa place.

Précision : quand le temps partiel cumulé d'un service est supérieur à 0,8, il est compensé par un agent en CTP (compensation du temps partiel) sur la base du volontariat.

En résumé :

- sur 15 demandes sur DIJON : 7 ont été satisfaites
- sur 7 demandes sur BEAUNE : 6 ont été satisfaites

La Direction nous précise que les ALD (à la disposition du directeur) ne sont pas soumis au vote de la CAPL mais uniquement pour information.

De plus, elle nous informe que la situation des EDRA (Équipe Départementale de Renfort et d'Assistance) pourrait être modifiée après la CAPL.

En ramenant à la situation réelle du TAGERFIP emploi, on constate qu'il n'y a plus de marge cette

année et qu'il faut répartir les quelques ALD qui restent pour pallier aux situations les plus déficitaires.

Le CDIF semble être en « sur-effectif » sur le papier mais en réalité il en est tout autrement. De ce fait, aucun agent C ne peut être affecté sur ce service car il serait en sur-nombre !!!

En outre, la direction souligne que la situation de la filière fiscale est moins catastrophique que celle de la filière gestion publique.

Vote global pour les deux filières :

CGT : Pour

CFDT + Solidaires Finances Publiques : Abstention

2/Questions Diverses :

En ce qui concerne la parution du projet de mouvement de la catégorie A sur Ulysse 21 (avant même la CAPL), il s'agit d'une directive nationale notamment au titre des cadre A- filière gestion publique.

Cette parution « prématurée » n'a pas eu lieu pour la catégorie C.

La direction a pris contact avec la DG afin de connaître la position à prendre pour les prochaines CAPL sur ce sujet.